

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 24 juillet 2018 – A.GOSSE F.POULAIN

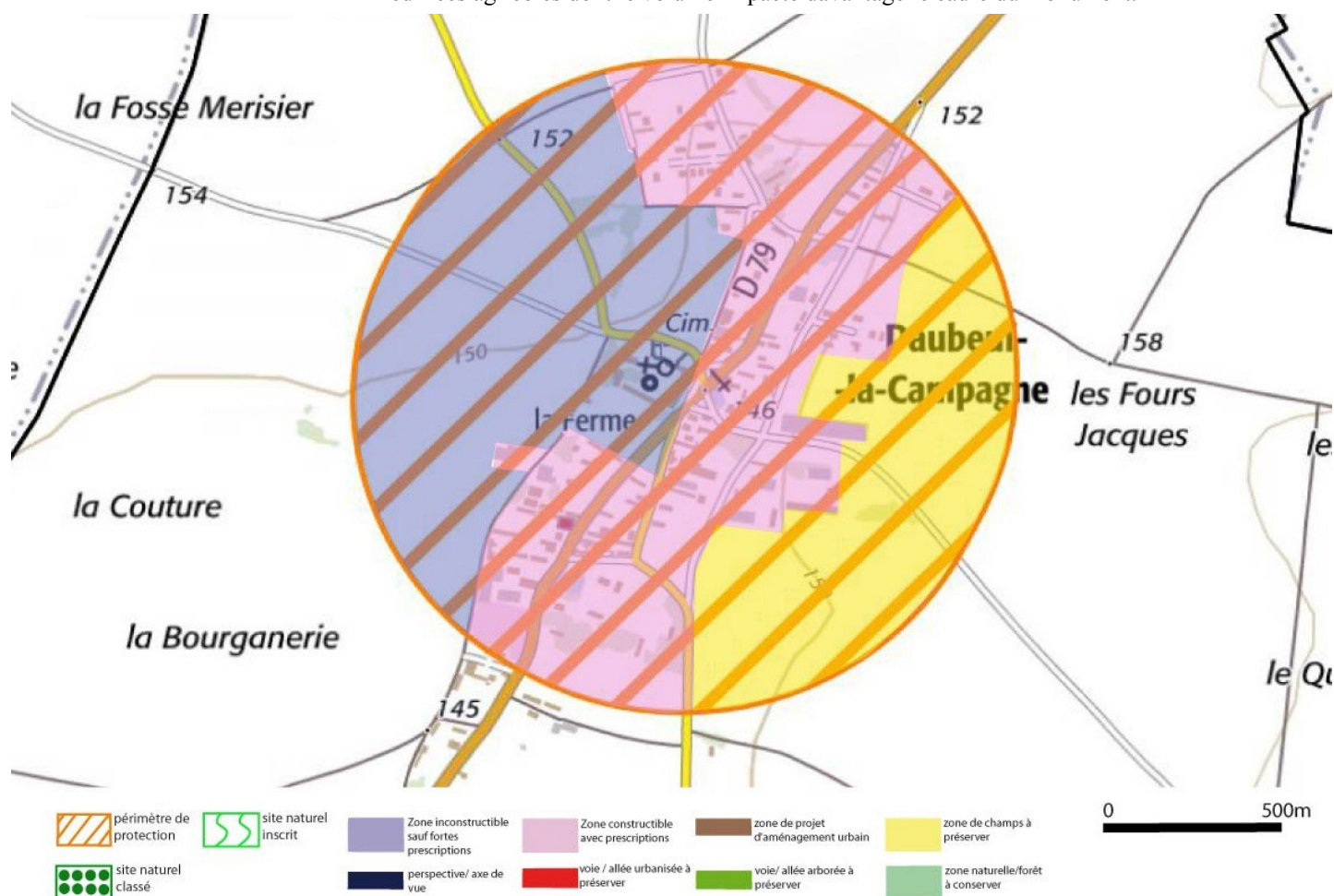
Daubeuf la Campagne > Grange dimière

Il n'y a pas d'autres protections sur la commune.

La grange dimière est protégée depuis le 12 octobre 2008 en tant que monument historique inscrit.

La grange dimière est un élément remarquable du manoir de Daubeuf, dont le domaine appartenait à l'abbaye Saint-Ouen de Rouen. L'édifice servait à recueillir les revenus issus de l'exploitation agricole et des droits seigneuriaux détenus par les moines. Sa construction remonte en partie au XII^e siècle et sa charpente fut agrandie au XIV^e siècle sous l'abbatit de Jean Marc d'Argent (1319-1339). Les moines louèrent les bâtiments de la ferme jusqu'à la Révolution, époque à laquelle l'ensemble fut vendu comme Bien National. Les façades de la grange présentent des maçonneries de silex, renforcées par des chaînages de pierre et quelques contreforts. Une partie du pignon d'origine, épaulé par des contreforts à glacis, a été conservé. À l'intérieur, de forts poteaux de chêne définissent les trois nefs habituelles pour ce type de grange. L'un des poteaux porte la date de 1718, qui correspond sans doute à une reprise de la charpente. La grange a récemment fait l'objet d'une restauration partielle en 2011, grâce à l'intervention d'une équipe internationale de charpentiers.

Malgré sa situation au centre du village, à proximité de l'église, le monument est bordé de prairies au Sud et au Nord, tandis que des champs jouxtent le manoir à l'Ouest. Ces espaces non construits permettent de disposer de recul pour apprécier la grange dans son environnement rural. Ce paysage valorisant doit être préservé, de même que les constructions traditionnelles (avec pans de bois, briques, silex). Une attention particulière sera portée aux édifices agricoles dont le volume impacte davantage le cadre du monument.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le pignon nord de la grange



La grange vue de la cour du manoir



La façade principale



Les anciennes dépendances vues du Sud



Les dépendances vues de la cour



Le colombier octogonal du manoir

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces derniers années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Maison en brique



Avec chaînage



Maison en brique



Face au monument



Au niveau de la place



Maison récente